

Consultation

Cartographie des services climatiques européens

Aerospace Valley

Référence : 22-ADMIN-CS-245

Date : 29/08/2022

Contact : guibert@aerospace-valley.com



SOMMAIRE

I. Introduction : présentation d'Aerospace Valley

II. Contexte et objet du présent document

- 1- Contexte du projet PROTECT
- 2- Objet de la consultation

III. Cartographie de services climatiques et veille marché

- 1- Informations générales
- 2- Le besoin

IV. Conditions financières

V. Dates de l'appel d'offre

VI. Formulations de réponses

VII. Evaluation et sélection

I – Introduction : présentation d’Aerospace Valley

Aerospace Valley est le premier Pôle de compétitivité mondial de la filière aérospatiale, au service des secteurs stratégiques de l’Aéronautique, du Spatial et des Drones, sur les régions Occitanie-Pyrénées-Méditerranée et Nouvelle-Aquitaine.

Classé dans le trio de tête des pôles de compétitivité mondiaux pour la performance de ses projets coopératifs de R&T (dont 619 ont été financés à ce jour), Aerospace Valley a pour mission d’animer un réseau dynamique de renommée internationale, composé de 825 membres (entreprises, laboratoires de recherche, établissements de formation, universités et Grandes Ecoles, collectivités, structures de développement économique).

Site Internet : www.aerospace-valley.com

II – Contexte et objet du présent document

1- Contexte du projet PROTECT

Le pôle Aerospace Valley est impliqué en tant que partenaire dans le projet PROTECT financé par la Commission Européenne dans le cadre du programme HORIZON EUROPE dans le cadre du Grant Agreement Numéro 101060592.

L’objectif de ce projet est de rassembler un groupe d’acteurs publics européens qui pourraient acheter de façon conjointe des services climatiques innovants basés sur les données environnementales pour répondre aux objectifs d’adaptation et d’atténuation fixés par le Green Deal. Le projet PROTECT est une action de coordination préliminaire qui vise à préparer un groupe d’acteurs publics européens à une procédure d’achats conjoints de services climatiques innovants qui sera lancée en 2024 (Pre-commercial Procurement). Le projet a démarré en juin 2022 et se terminera en juin 2024 (24 mois).

Dans le cadre du projet PROTECT, le pôle Aerospace Valley est leader de la tâche du WP1 « **Cartographie des services climatiques européens et veille marché** ». Dans ce cadre Aerospace Valley doit effectuer un état de l’art des services climatiques¹ commerciaux utilisant des données d’observation environnementale (Observation de la Terre par satellite, aérienne, par drones, IoT, données in-situ, citoyenne...).

L’objectif est de proposer un aperçu du marché actuel et des solutions en cours de développement afin de pré-identifier les porteurs de solutions qui pourront être invités lors des procédures « Open Market Consultation » qui initient les échanges entre les acheteurs publics et les fournisseurs de solutions.

Dans le cadre du projet, Aerospace Valley contribue également à la tâche 2.3 du WP2 « étude de marché, sensibilisation et renforcement des capacités des acteurs publics ». L’objectif est de sensibiliser les acheteurs publics au potentiel des services climatiques et de les informer de ses évolutions grâce à une veille marché et technologique régulière et analytique.

¹ **Les services climatiques sont la production et la contextualisation d’informations et de savoirs dérivés de la recherche sur le climat, qui ont pour but d’appuyer la prise de décision à tous les niveaux de la société.** Les services météorologiques – qui contextualisent une information météorologique et non climatique - sont inclus pour des raisons de simplification dans ce qu’on appelle les services climatiques.

2- Objet de la consultation

Aerospace Valley souhaite s'appuyer sur un prestataire pour effectuer une cartographie des services climatiques européens commerciaux (existants et en cours de développement) et effectuer une veille marché et technologique régulière à destination d'une communauté d'acheteurs publics.

L'objectif est donc d'avoir un prestataire en capacité de réaliser :

- Une cartographie des services climatiques à l'échelle européenne d'au moins 200 fournisseurs de services dans les 5 domaines clés définis par le projet.
- Une veille marché et technologique sur les services climatiques

III. Cartographie de services climatiques et veille marché

1- Informations générales

Le pôle Aerospace Valley doit effectuer une cartographie des services climatiques quasi-opérationnels (TRL>7) ou en cours de développement (TRL 4-7) au niveau européen et l'actualiser au cours du projet (à M12- Mai 2024 et M15- Août 2024)

Pour cela, le pôle souhaite s'appuyer sur un prestataire pour effectuer **une cartographie des services climatiques à l'échelle européenne² dans 5 domaines applicatifs cibles** :

- Énergie et services publics

Les services publics comprennent toutes les activités liées à l'approvisionnement en eau, aux services d'égouts, à l'électricité, aux barrages et au gaz naturel.

- Communautés urbaines durables

Les communautés urbaines vertes et durables exploitent leur capital humain, naturel et financier dans le but de répondre aux besoins actuels et futurs de manière durable, tout en privilégiant une perspective à long terme.

- Environnement marin et côtier :

Les environnements marins sont des environnements aquatiques avec des niveaux élevés de sel dissous. Ils comprennent l'océan ouvert, l'océan profond et les écosystèmes marins côtiers, chacun ayant des caractéristiques physiques et biologiques différentes, et représentant donc des écosystèmes différents.

Les environnements marins et côtiers peuvent abriter des écosystèmes complexes dont l'équilibre fragile et la prospérité dépendent de nombreux facteurs environnementaux qui s'influencent mutuellement. Ils constituent donc un excellent exemple d'approche systématique pour répondre aux besoins climatiques (et fournir les services correspondants), en veillant à ce que le traitement d'un seul indicateur d'écosystème ait un impact sur les autres indicateurs de manière prévisible et favorable.

² [Liste des pays membres de l'UE](#)

- Agriculture, sylviculture et autres utilisations des sols (y compris la bioéconomie)

L'agriculture, la sylviculture et les autres utilisations des terres couvrent un large éventail d'environnements et présentent un grand potentiel pour en matière de services climatiques.

Les pratiques agricoles et forestières non durables (par exemple, la surexploitation des sols, la conversion des forêts en terres agricoles) génèrent d'importantes quantités de gaz à effet de serre et perturbent l'équilibre déjà fragile des écosystèmes locaux. Le recours à des pratiques de gestion durable des forêts et des terres dans une optique d'impact systémique et à long terme peut au contraire aider ces écosystèmes à retenir et à stocker des quantités importantes de carbone et à préserver leur fragile équilibre.

Les produits de ces pratiques durables pourraient alors alimenter la bioéconomie - un corollaire de l'économie circulaire, où les ressources biologiques renouvelables de la terre et de la mer (telles que les cultures, les forêts, les poissons, les animaux, les micro-organismes, etc.) sont utilisées pour obtenir des produits, des processus et des services dans tous les secteurs économiques dans le cadre d'un système économique durable.

- Sécurité et protection civile

La sécurité et la protection civiles comprennent les politiques, les organes et les mécanismes qu'un pays ou une région a mis en place pour se protéger contre les menaces nouvelles et urgentes pour la sécurité des personnes et/ou le fonctionnement des infrastructures critiques.

En complément de la cartographie à date, il sera attendu du prestataire d'effectuer une **veille marché et technologique** destinée à une communauté d'acheteurs publics non initiées afin d'ouvrir leurs perspectives quant au développement de nouveaux services climatiques.

2- Le besoin

a - Cartographie des services climatiques

Le prestataire devra produire une cartographie du marché des services climatiques européens qui soit lisible et utilisable par le consortium du projet PROTECT. Les informations suivantes devront être collectées pour chaque service identifié :

- Nom du service
- Nom du porteur
- Contact
- Localisation du porteur
- Site web
- Logo
- Domaine d'application (parmi les 5 définis dans le projet PROTECT, cf III.1)
- Type de service climatique (selon la taxonomie qui sera fournie par le consortium PROTECT)
- Technologies utilisées (Satellites, drones, avion, capteurs sol, IoT, données citoyennes...)
- Technological Readiness Level :

- Solutions très amont présentant des barrières technologiques importantes qui pourraient être levées à moyen terme (TRL <4)
- Solutions encore peu matures avec un potentiel élevé d'opérationnalisation dans les 4 années à venir (TRL 4-5-6)
- Solutions en phase de pré-commercialisation ou opérationnelles (>TRL7)

Le prestataire pourra utiliser la méthodologie de collecte de donnée de son choix. L'usage d'un outil automatisé de collecte des informations disponible sur le web est un plus.

Les projets déjà financés par des dispositifs européens et internationaux devront faire l'objet d'un intérêt particulier (ESA portfolio, CORDIS, ESA BIC Networks, Space Climate Observatory...).

Le livrable de la cartographie sera attendu à M6 (fin Novembre 2022), une mise à jour devra être effectuée à M12 (Mai 2023).

Le prestataire s'engage à mettre à disposition sous format excel (csv) les résultats de l'étude ainsi qu'un rapport analytique.

b – Veille marché et technologique

En complément de la cartographie, Aerospace Valley souhaite mettre en place une veille marché et technologique pour alimenter régulièrement la communauté d'acheteurs publics avec des publications et des newsletters sur l'état de l'art en matière de services climatiques.

Cette veille devra être réalisée sur l'ensemble des pays membres de l'Union Européenne à deux niveaux :

- sur les services climatiques en cours de développement (TRL <7) et en cours d'opérationnalisation (TRL>7)
- sur les nouvelles technologies d'observation environnementales (Observation de la Terre par satellite, aérienne, par drones, IoT, données in-situ, citoyenne...) qui ouvriront des perspectives pour le développement de futurs services climatiques.
Ex : lancement de la mission [Microcarb](#) pour mesurer les sources et puits de CO2

Le prestataire devra livrer les éléments suivants :

- 18 newsletters de veille marché (mensuelles) présentant les derniers projets de services climatiques européens et les nouvelles technologies en cours de développement qui pourraient ouvrir de nouvelles perspectives pour le développement de services climatiques (amélioration de la résolution des images, du taux de rafraichissement, abaissement des coûts...)

Un livrable mensuel (newsletter) sera attendu de Novembre 2023 (M6) à Mai 2024 (M24).

- 10 articles d'analyse prospective sur le marché des services climatiques et le potentiel pour les années à venir (2 articles par domaine d'application)

Un livrable sera attendu à M8, M9, M10, M11, M12, M13, M16, M17, M18, M19.

IV – Conditions financières

Le budget proposé (30k€) a été validé dans le cadre du projet Eu PROTECT. Il est supposé permettre de réaliser l'ensemble de la proposition. Cependant, dans le cas où cela ne paraît pas suffisant pour le soumissionnaire, celui-ci peut proposer une réponse en deux parties comprenant :

- Le travail réalisable pour la somme de 30k€ (détail des livrables et des actions)
- Le coût estimé pour réaliser l'ensemble de la prestation demandée

Les soumissionnaires supporteront eux-mêmes les frais d'élaboration de leurs offres et Aerospace Valley ne sera tenu à aucune indemnisation en cas de rejet d'une offre ou s'il décide de ne retenir aucune offre.

La procédure de facturation et l'échéancier de paiement sera définie par le contrat.

V – Dates de l'appel d'offre

Dépôt de l'appel d'offre : 29/08/2022

Remise des propositions : 26/09/2022

Annonce du choix retenu : 30/09/2022

Signature du contrat: 05/10/2022

Les réponses doivent être soumises à l'adresse guibert@aerospace-valley.com sous format électronique (PDF ou compatible) au plus tard le **26/09/2022**.

Les soumissionnaires doivent respecter précisément les indications de l'appel d'offres, afin d'assurer la recevabilité de leurs réponses. Une remise tardive, au-delà de la date limite de réponse entraînera la non-recevabilité de la réponse.

VI – formulation de réponse

Les propositions devront impérativement être rédigées en anglais.

Les offres doivent contenir les sections suivantes :

- Section 1 : Proposition administrative et présentation du soumissionnaire ;
- Section 2 : Proposition technique, répondant aux spécifications de l'appel ;
- Section 3 : Proposition financière.

La section administrative doit fournir les informations suivantes :

- Identification du soumissionnaire : présenter le nom du soumissionnaire et le nom de la personne de contact unique en relation avec cet appel d'offres.
- Fourniture d'un extrait KBIS de moins de 1 an ou une carte d'identification justifiant de l'inscription au répertoire des métiers

- Si le soumissionnaire est une personne physique, il doit fournir une copie de sa carte d'identité ou de son passeport et la preuve qu'il est couvert par le régime de sécurité sociale en tant que travailleur indépendant.

La section technique doit couvrir tous les aspects requis dans le cahier des charges de l'offre de marché. Les propositions qui s'écartent des exigences ou qui ne couvrent pas toutes les exigences peuvent être exclues en raison de leur non-conformité aux spécifications de l'offre de marché et ne seront pas évaluées.

La section financière doit indiquer le prix de l'offre en euros. Les prix doivent être indiqués en franchise de tous droits, taxes et autres charges, y compris la TVA, le montant de la TVA pouvant être indiqué séparément.

Le prix proposé doit être un montant fixe. Ce prix doit inclure toutes les charges (honoraires, réunions, frais administratifs, frais généraux, frais de déplacement et de séjour, matériaux, équipements). Aucune demande de remboursement supplémentaire concernant les frais susmentionnés ne sera acceptée.

La proposition financière doit être faite en conformité avec l'offre de prix du marché stipulé dans le présent document.

VII – Evaluation et sélection

L'évaluation des réponses reçues sera basée sur les informations fournies dans l'offre de marché soumise et s'opèrera de la façon suivante :

- Un comité d'évaluation sera constitué au sein d'Aerospace Valley et se réunira entre le 26 et le 30 septembre 2022 pour examiner les propositions reçues afin d'arrêter le choix des prestataires.
- Les résultats de cette évaluation seront communiqués aux soumissionnaires à compter du 30 septembre 2022.
- Les contrats seront établis pour un démarrage des activités le 05 octobre au plus tard.

Aerospace Valley se réserve le droit de mettre un terme à la poursuite de la mission si le déroulement des travaux ne répond pas aux objectifs préalablement fixés et rappelés dans les documents contractuels.

Aerospace Valley se réserve le droit de prolonger cet appel.

Aerospace Valley se réserve le droit de ne pas contractualiser à l'issue de la consultation.